

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 20 juin 2023.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2023\_042 - ADMINISTRATION GENERALE AVIS CONCERNANT LA MODIFICATION N°1 DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS - DELEGATION AU BUREAU EXECUTIF**

Par courrier en date du 06 juin 2023 reçu le 15 juin, le PETR du Pays Charolais-Brionnais a transmis à l'ensemble des personnes publiques associées, dont la Communauté de communes Le Grand Charolais, le dossier de modification n°1 de son Schéma de Cohérence Territorial (ScoT).

Ce dernier a été présenté lors du comité syndical du Pays Charolais-Brionnais le 22 décembre 2022.

Ce document, dont la version initiale a été approuvée le 30 octobre 2014, est opposable directement aux Plan Locaux d'Urbanisme (PLU et PLUi), ainsi qu'aux Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

En tant que personne publique associée, le Grand Charolais doit émettre un avis dans un délai de trois mois qui court à compter de la réception du dossier de consultation (15 juin 2023), en vertu des dispositions de l'article L.132-7 du code de l'urbanisme. Ce délai dépassé, l'avis sera réputé favorable.

Pour analyser de manière précise l'ensemble du document et pour respecter le délai légal de trois mois, il est proposé au Conseil communautaire de déléguer la rédaction de cet avis au Bureau exécutif de la Communauté (composé du Président et de l'ensemble des Vice-Présidents).

L'ensemble des 129 communes composant le Pays Charolais-Brionnais, dont les 44 issues du Grand Charolais peuvent également rendre un avis sur le dossier de modification, dans ce délai de trois mois.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.132-7,

*Après interventions du Président Gérald GORDAT et Jacky COMTE,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**- de déléguer au Bureau exécutif, l'émission de l'avis de la Communauté de communes Le Grand Charolais concernant le dossier de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du PETR du Pays Charolais-Brionnais ,**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- de présenter cet avis lors de la prochaine séance du Conseil communautaire,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Pierre BERTHIER</b>
<b>Membres présents à la séance : 58</b>	<b>Votants : 66</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Magali DUCROISET à Thierry DESJOURS, Annie BOISSARD à Jean-Marc NESME, Anne-Thérèse BLANCHARD à Béatrice LECONTE, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Catherine CLERGUÉ, Daniel THERVILLE à Gérald GORDAT

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Céline BIJON, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 26 juin 2023  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**